



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **5 octobre 2020**

Délibération n° 2020-0147

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de l'Ecole supérieure de chimie physique électronique de Lyon (ESCPE Lyon)  
- Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

**Rapporteur** : Monsieur le Président Bernard

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : mercredi 7 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mmes Burillon, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, Debû, Mme Delaunay, MM. Diop, Doganel, Dossus, Doucet, Mmes Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Gascon, Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, MM. Pelaez, Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, MM. Pillon, Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, MM. Seguin, Sellès, Smati, Thevenieau, Uhlich, Vieira, Vincendet, Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme Cardona), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mmes Burriland (pouvoir à M. Millet), Crédoz (pouvoir à M. Benzeghiba), M. David (pouvoir à M. Pillon), Mme Dehan (pouvoir à M. Badouard), M. Devinaz (pouvoir à M. Longueval), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mme Georgel (pouvoir à Mme Benahmed), M. Gomez (pouvoir à Mme Geoffroy), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Percet (pouvoir à Mme Vessiller), Popoff (pouvoir à M. Artigny), Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), Subai (pouvoir à M. Bagnon), M. Vergiat (pouvoir à Mme Coin), Mme Zdorovtsoff (pouvoir à M. Athanaze).

Absents non excusés : Mme Guerin.

**Conseil du 5 octobre 2020****Délibération n° 2020-0147**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Conseil d'administration de l'Ecole supérieure de chimie physique électronique de Lyon (ESCPE Lyon) - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

L'ESCPE Lyon est une école d'ingénieurs créée, sous la forme d'une association, de la fusion en 1994 de 2 écoles historiques : l'Institut de chimie physique industrielle (ICPI), fondé en 1919, et l'Ecole supérieure de chimie industrielle de Lyon (ESCIL), fondée en 1883.

Son siège est fixé à Villeurbanne.

Son objet est d'assumer, soit directement, soit en liaison avec d'autres structures, les missions de formation d'ingénieurs et de recherche fondamentale et appliquée. Elle participe, de plus, à la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technologique, ainsi qu'à la coopération internationale et la formation permanente des ingénieurs et des cadres de tous niveaux.

Dans ce cadre, l'ESCPE Lyon a pour missions principales de :

- former des ingénieurs et des docteurs dans 3 filières principales (chimie-génie des procédés, électronique, informatique-réseaux), adaptées aux besoins de l'industrie au niveau mondial,
- participer au développement des sciences et des techniques, former à la recherche et par la recherche des ingénieurs et des diplômés qualifiés,
- contribuer, en liaison avec d'autres structures, à la mise en œuvre des enseignements d'application, de spécialisation et de formation permanente à des ingénieurs et des cadres de tous niveaux.

**II - Modalités de représentation**

L'association de l'ESCPE Lyon est administrée par un conseil d'administration comprenant au maximum 24 administrateurs titulaires ayant voix délibérative et 10 membres invités ayant voix consultative. Leur mandat est d'une durée de 4 ans renouvelable.

Le conseil d'administration est composé de :

- 3 membres fondateurs :

- . la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL),
- . la Fondation pour l'Université de Lyon,
- . l'Université catholique de Lyon,

- 9 membres de droit représentant les institutions locales :

- . la Région Rhône-Alpes,
- . le Conseil général du Rhône,
- . la Communauté urbaine de Lyon,
- . l'Université Claude Bernard Lyon 1,
- . l'Institut polytechnique de Lyon,
- . l'Association des fondateurs et protecteurs de l'Institut catholique de Lyon,
- . le Conseil économique et social Rhône-Alpes,
- . l'Association des anciens élèves (2 postes),

- 12 autres membres actifs, élus par les membres fondateurs, représentant les entreprises et organismes professionnels concourant aux objectifs de l'école,

- 10 membres invités :

- . le recteur de l'Académie de Lyon,
- . le délégué général de l'Institut polytechnique de Lyon,
- . le directeur de l'école,
- . le représentant d'une instance européenne chargée des problèmes de l'enseignement supérieur,
- . 2 membres représentant les enseignants et chercheurs de l'école,
- . 2 membres représentant le personnel non enseignant,
- . 2 membres représentant les élèves.

La Métropole de Lyon s'étant substituée à la Communauté urbaine de Lyon et au Conseil général du Rhône, sur son territoire, celle-ci dispose d'un siège au conseil d'administration de l'école, qu'il convient donc de désigner ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

#### DELIBERE

**Désigne** madame Anne REVEYRAND en tant que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'ESCE Lyon.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 7 octobre 2020.**

.